Urssaf

Au service de notre protection sociale

Septembre 2026



Données statistiques 2025

Bâtiment et travaux publics (BTP)

2 millions
de personnes travaillent dans le secteur du BTP en 2025, dont

1,6 million
de salariés

419 000
indépendants
dont 208 000 auto-entrepreneurs

36 000
cumulent un statut de salarié et d'indépendant (soit 1,8% contre 3,4% pour l'ensemble des secteurs)

248 000
entreprises employeuses, avec une très large majorité d'entreprises de petite taille :



ont moins **de 10 salariés**



1,6 million
de salariés
soit **7,9%** des effectifs du secteur privé

39%
travaillent dans une entreprise de
de 10 salariés

69%
travaillent dans une entreprise de
de 50 salariés



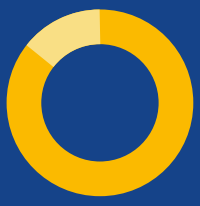
730 000
déclarations d'embauche
en 2025 pour le secteur du BTP

3%
du secteur privé

140 millions
d'heures supplémentaires
Le BTP représente **13%** du total des heures supplémentaires effectuées en 2025

Répartition par sexe

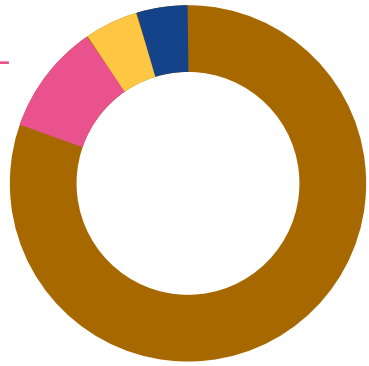
14%
217 000
Femmes



86%
1 386 000
Hommes

Femmes **45%** | Hommes **55%**
pour le secteur privé

Statut des actifs



5%
Dirigeants employeurs
contre 3%
tous secteurs confondus

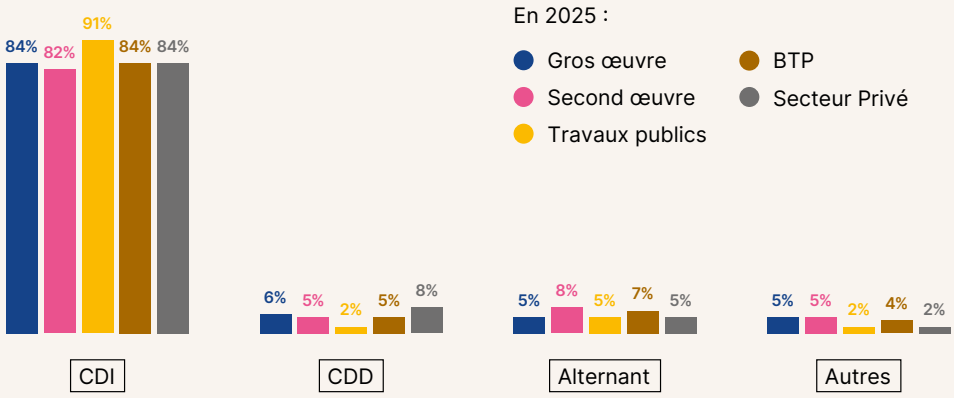
5%
Indépendants non employeurs
contre 5%
tous secteurs confondus

10%
Auto-entrepreneurs
contre 8%
tous secteurs confondus

80%
Salariés
contre 84%
tous secteurs confondus

Profil des salariés

Répartition des effectifs par type de contrat



En 2025 :

- Gros œuvre
- Second œuvre
- Travaux publics
- BTP
- Secteur Privé

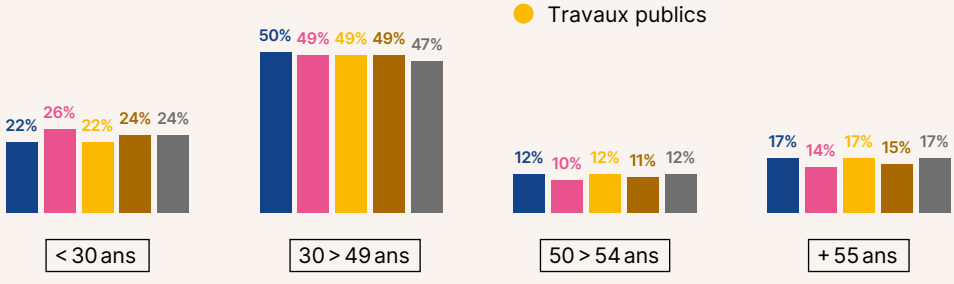
1 350 000
CDI

74 000
CDD

115 000
Alternants

65 000
Autres

Répartition des effectifs par âge



En 2025 :

- Gros œuvre
- Second œuvre
- Travaux publics
- BTP
- Secteur Privé

392 000
< 30 ans

791 000
30-49ans

174 000
50-54 ans

247 000
> 55 ans

Masse salariale annuelle brute

49
milliards d'euros*
soit
6,6%
de la masse salariale
du secteur privé

Gros œuvre

9,9 milliards d'euros
dont



5,27 milliards d'euros
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

2,58 milliards d'euros
Construction d'autres bâtiments

1,28 milliard d'euros
Construction de maisons individuelles

Second œuvre

27,1 milliards d'euros
dont



6,50 milliards d'euros
Travaux d'installation électrique dans tous locaux

4,15 milliards d'euros
Travaux d'installation thermique et de climatisation

2,65 milliards d'euros
Travaux de menuiserie bois et PVC

Travaux publics

10,1 milliards d'euros
dont



2,54 milliards d'euros
Construction de routes et d'autoroutes

2,17 milliards d'euros
Travaux de terrassement courant et travaux préparatoires

1,45 milliard d'euros
Construction de réseaux électriques et de communication

* Donnée correspondant à l'ensemble du secteur du BTP (gros œuvre, second œuvre, travaux publics et promotion immobilière), cf méthodologie.

Salaire mensuel moyen brut*

2 530€

contre

3 060€

pour le secteur privé

	Effectif	Salaire moyen
Ouvriers non qualifiés	14%	1720 €
Ouvriers qualifiés de type industriel	13,4%	2430 €
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	8,7%	4560 €
Contremaîtres, agents de maîtrise, hors adm.	5,9%	3080 €
Techniciens hors techniciens tertiaires	5,5%	2810 €
Maçons qualifiés	5,2%	2120 €
Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements	3,6%	1930 €
Ouvriers qualifiés divers de type artisanal	3,4%	2160 €
Plombiers et chauffagistes qualifiés	3,2%	2260 €
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	2,9%	5420 €
Electriciens	2,9%	2270 €
Menuisiers qualifiés du bâtiment	2,6%	2190 €
Couvreurs qualifiés	1,8%	2170 €
Autres métiers	27%	2300 €

* Le salaire mensuel moyen brut correspond au ratio entre l'assiette déplafonnée et les effectifs salariés.

Carte d'identité des employeurs

Répartition sur le territoire

La part du BTP dans les effectifs est globalement homogène selon les régions. La Corse et la Guyane ont une part plus élevée, en lien avec un tissu économique spécifique et des besoins en construction et infrastructures plus importants.

Taille des entreprises

La structure du secteur du BTP se distingue par une forte concentration **de très petites entreprises**

90% emploient

⊖ **de 10** salariés

Alors que les entreprises de **taille moyenne et grande taille** y sont beaucoup plus rares.

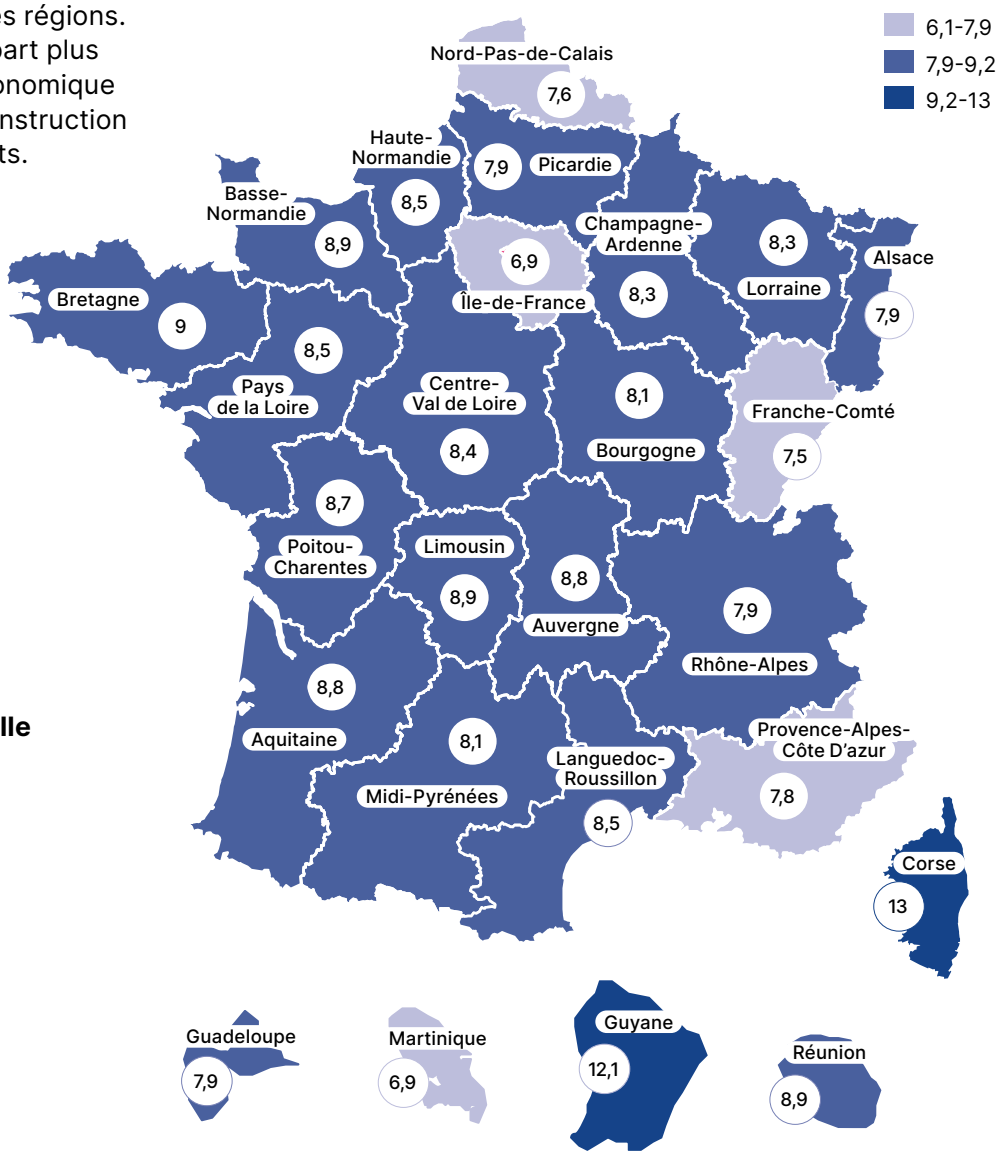
Seulement

1%

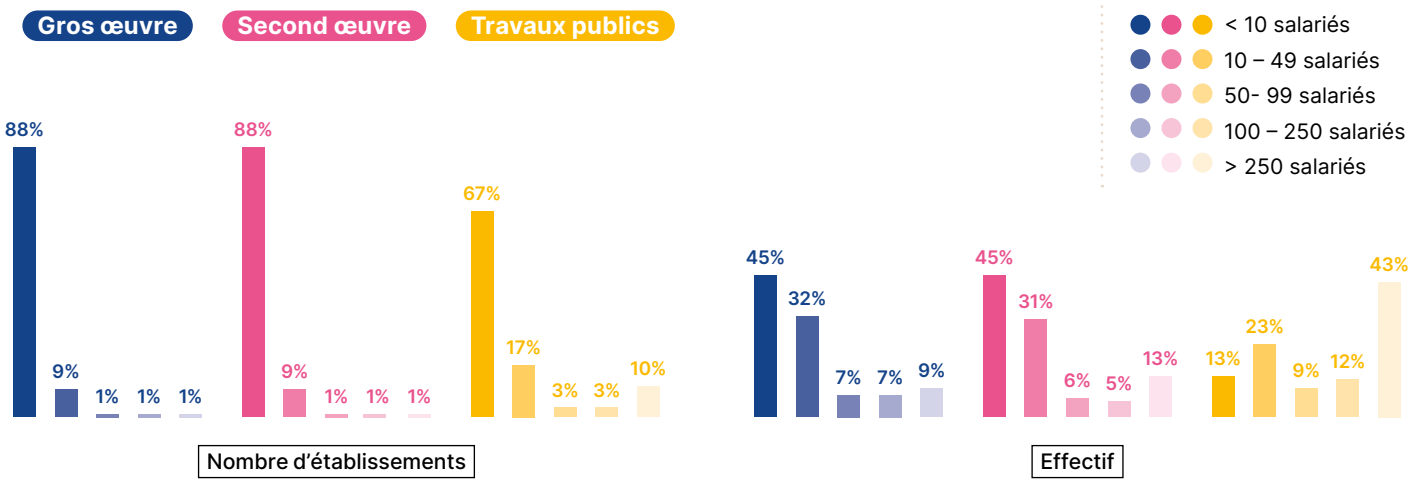
des entreprises du secteur BTP emploient

⊕ **de 50** salariés

Part des effectifs salariés du secteur du BTP dans l'ensemble du secteur privé par région en pourcentage

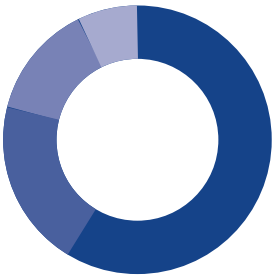


Structure selon la taille de l'entreprise



1,6 million
de salariés en 2025*

Gros œuvre
351 000



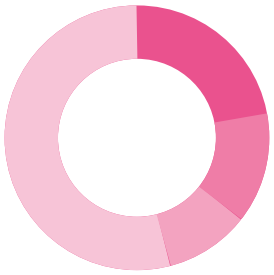
206 000
Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de batiments

71 000
Construction d'autres bâtiments

49 000
Construction de maisons individuelles

25 000
Autres

Second œuvre
939 000



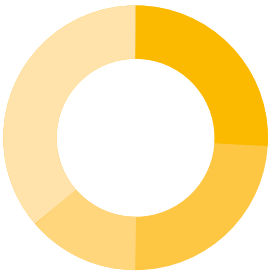
207 000
Travaux d'installation électrique dans tous locaux

127 000
Travaux d'installation d'équipement thermique et de climatisation

98 000
Travaux de menuiserie, bois et PVC

507 000
Autres

Travaux publics
286 000



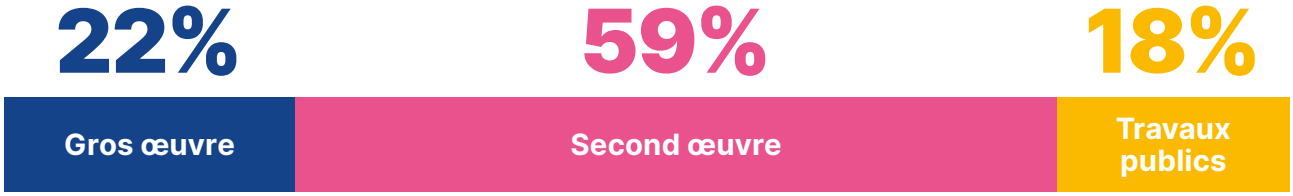
74 000
Construction de routes et autoroutes

69 000
Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires

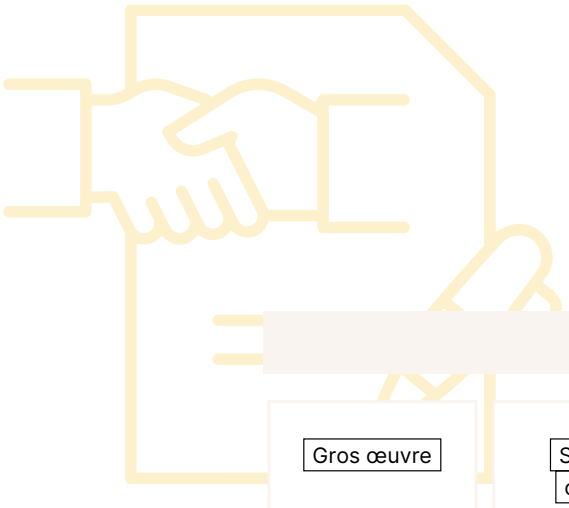
41 000
Construction de réseaux électriques et de télécommunication

102 000
Autres

Structure des effectifs par sous-secteur en 2025



* Donnée correspondant à l'ensemble du secteur du BTP (gros œuvre, second œuvre, travaux publics et promotion immobilière), cf méthodologie.



Motifs de rupture des CDI

	Gros œuvre	Second œuvre	Travaux publics	BTP	Secteur privé
Démission	43%	43%	44%	43%	42%
Fin de période d'essai (à l'initiative de l'employeur)	10%	10%	6%	10%	14%
Fin de période d'essai (à l'initiative du salarié)	3%	4%	3%	4%	8%
Rupture conventionnelle	16%	20%	16%	19%	14%
Licenciement non économique	18%	14%	18%	15%	12%
Licenciement économique	4%	3%	2%	4%	3%
Départ à la retraite	4%	5%	9%	5%	6%

Carte d'identité des travailleurs indépendants

419 000

travailleurs indépendants dans le secteur du BTP*

Les effectifs

Gros œuvre

74 000

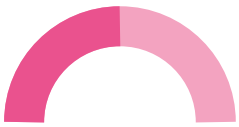


34 000
Auto-entrepreneurs

40 000
Indépendants « classiques »

Second œuvre

322 000

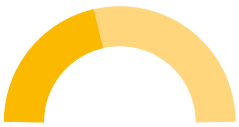


165 000
Auto-entrepreneurs

157 000
Indépendants « classiques »

Travaux publics

21 000



9 000
Auto-entrepreneurs

12 000
Indépendants « classiques »

Une part relative des auto-entrepreneurs plus importante dans le **second œuvre** que dans les **travaux publics**.

47% | **51%** | **42%**

Les revenus moyens annuels



10 090€
Auto-entrepreneurs

32 510€
Indépendants « classiques »



10 380€
Auto-entrepreneurs

34 160€
Indépendants « classiques »



9 850€
Auto-entrepreneurs

33 270€
Indépendants « classiques »

Un revenu moyen 2024, 28% moins élevé pour les indépendants « classiques » du BTP que pour l'ensemble des indépendants.

33 750€

contre **46 700€** pour l'ensemble des indépendants.

Un revenu moyen 2025 supérieur de 34% pour les auto-entrepreneurs du BTP.

10 310€

contre **7 710€** pour l'ensemble des auto-entrepreneurs.

* Donnée correspondant à l'ensemble du secteur du BTP (gros œuvre, second œuvre, travaux publics et promotion immobilière), cf méthodologie.

Santé des entreprises et exonérations de cotisations

Taux d'impayés de cotisations Urssaf*



Entreprises employeuses

Travailleurs indépendants

Délais de paiement accordés par l'Urssaf

55 530

délais accordés au secteur du BTP en 2025,

soit **14% des délais totaux.**

7% des entreprises ont obtenu des délais, contre **5%** pour l'ensemble des secteurs.

Défaillances

15 100

défaillances

dans le secteur du BTP en 2025

soit

24%

des défaillances du secteur privé

4 300

défaillances

dans le secteur du BTP en 2025

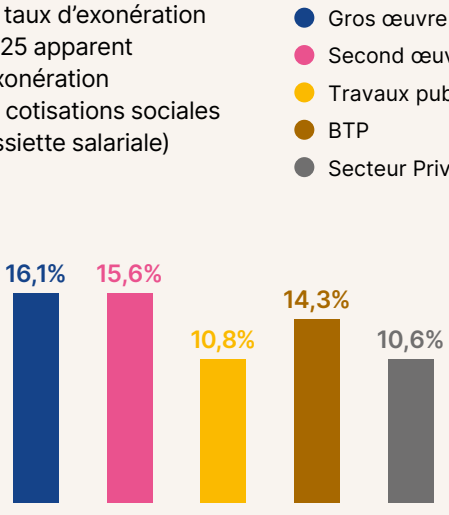
soit

28%

des défaillances des indépendants

Taux d'exonération

→ Le taux d'exonération 2025 apparent (exonération de cotisations sociales /assiette salariale)



Action sociale du CPSTI

2 620

demandes d'action sociale

accordées aux indépendants du secteur du BTP en 2025, soit

17% **du total des demandes**

pour un montant de 9 millions d'euros (22% du total)

→ 69% des aides concernent **la prise en charge des cotisations**, et 27% sont des **aides exceptionnelles**.

→ 29% des demandes concernent des **auto-entrepreneurs**.

** à fin mars 2026 au titre de l'exercice 2025*

Sources et méthodologies

Champ des données

Les données statistiques présentées dans ce document portent sur l'ensemble des **établissements employeurs** et des **travailleurs indépendants** affiliés au régime général et cotisant à l'Urssaf, en France entière hors Mayotte. Sont ainsi exclus les exploitants agricoles et les établissements affiliés au régime agricole suivis par la Mutualité sociale agricole (MSA). Pour les employeurs, les données sont collectées au niveau de l'établissement ; elles sont ensuite agrégées afin de produire des résultats exprimés en nombre d'**entreprises**. Le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) est identifié dans la nomenclature d'activités économiques (NACE) par le code « FZ ». Ce secteur est composé de quatre sous-secteurs : promotion immobilière, gros œuvre, second-œuvre et travaux publics. Les données présentées portent sur le total du secteur du BTP (« FZ ») et sur les trois sous-secteurs : gros œuvre, second œuvre et travaux publics. Les sous-secteurs sont définis à partir des codes d'activité suivants :

- **gros-œuvre :** 41.20A, 41.20B, 43.11Z, 43.99B, 43.99C
- **second œuvre :** 43.21A, 43.22A, 43.22B, 43.29A, 43.29B, 43.31Z, 43.32A, 43.32B, 43.32C, 43.33Z, 43.34Z, 43.39Z, 43.91A, 43.91B, 43.99A, 43.99D
- **travaux publics :** 42.11Z, 42.12Z, 42.13A, 42.13B, 42.21Z, 42.22Z, 42.91Z, 42.99Z, 43.12A, 43.12B, 43.13Z, 43.21B, 43.99E.

Certains dirigeants de sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux et gérants minoritaires de SARL, rattachés au régime général, sont des indépendants assimilés salariés. Ils sont comptés comme salariés et ne sont pas inclus dans les effectifs des travailleurs indépendants.

Les **déclarations d'embauche** concernent l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim) en France entière hors Mayotte.

Le champ du secteur privé retenu pour les indicateurs sur les effectifs salariés et la masse salariale est cohérent avec celui des estimations trimestrielles d'emploi produites en partenariat avec l'Insee et la Dares.

Les **taux d'impayés** des entreprises et des indépendants (France entière) sont calculés en cumul sur l'exercice 2025 et examinés à fin mars 2026.

Les **défaillances d'entreprises** dénombrent les entreprises employeuses du secteur privé et les travailleurs indépendants ayant fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire. Elles portent sur la France entière. C'est aussi le cas pour les accords de délais de paiement et leurs durées moyennes.

Sources

Les données relatives aux entreprises employeuses et aux caractéristiques de leurs salariés sont issues des déclarations sociales nominatives (DSN), qui peuvent encore faire l'objet de modifications. Pour les indépendants, il s'agit des effectifs présents fin 2024 et des données provisoires de revenus au titre de 2024.

L'effectif salarié pour l'année 2025 correspond à la moyenne des effectifs moyens observés au cours des douze mois de l'année, les effectifs étant mesurés le dernier vendredi de chaque mois. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. L'indicateur correspond donc à un nombre moyen de postes salariés sur l'année.

La masse salariale correspond à « l'assiette déplafonnée », qui désigne l'ensemble des rémunérations brutes sur lesquelles repose le calcul des cotisations de sécurité sociale (assurances sociales, accidents du travail, maladies professionnelles et allocations familiales).

Le salaire mensuel moyen brut est calculé à partir de la notion d'effectif citée dans le paragraphe précédent. Il correspond au ratio entre la masse salariale et les effectifs salariés tels que décrits dans les paragraphes précédents.

Pour des soucis de clarté, les indicateurs et les éléments chiffrés ont été arrondis. Leur finalité est de permettre au lecteur de situer la place du secteur dans l'ensemble de l'économie et de disposer des données de cadrage essentielles sur le plan économique mais aussi des données sociales et spécifiques aux Urssaf.

Les données Urssaf au service de l'intérêt général

En tant que collecteur de référence des cotisations et contributions sociales, l'Urssaf a développé une expertise reconnue dans la production de données et d'analyses statistiques. Les formalités administratives accomplies par les usagers fournissent de précieuses données qui sont centralisées, traitées et diffusées par l'Urssaf sous forme d'indicateurs.

Les données statistiques produites par l'Urssaf lui confèrent un rôle d'observatoire économique, qui donne lieu à la publication d'études et d'analyses, à la diffusion de données en open data et à la mise en place de partenariats nationaux et régionaux. Cette démarche de valorisation et d'ouverture est engagée depuis de très nombreuses années pour répondre à un double objectif : à la fois éclairer les partenaires institutionnels et économiques, et améliorer nos services en favorisant la relation de confiance avec nos usagers.

De nombreuses séries statistiques produites par l'Urssaf sont labellisées ou reconnues d'intérêt général par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Les publications de l'Urssaf Caisse nationale et leurs déclinaisons régionales, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies, sont disponibles sur urssaf.org. En outre, des jeux de données, ainsi que des datavisualisations, sont disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

urssaf.org

Urssaf CN - Dicom : NAT7000-Plaquette-statistique-SecteurBTP-2025 / Septembre 2026